

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 5
centimes à chaque demande de changement d'adress.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de
la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les an-
nonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le
département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 19 Décembre

Les Italiens en Afrique

Les récents désastres que les Italiens ont
éprouvés à Ambolagi, ont jeté une vive lu-
mière sur leur situation en Afrique.

Les journaux ont raconté avec les détails
les plus précis et les plus circonstanciés ce
combat qui a coûté au corps expéditionnaire
commandé par le général Baratieri, 15 of-
ficiers et près de 1.200 hommes. La lutte
n'a pas duré moins de six heures. Les en-
nemis, au dire des dépêches de source ita-
lienne, s'élevaient au nombre de 20.000. Ce
chiffre est peut-être bien un peu exagéré,
mais si élevé qu'il ait été en réalité, il ne
saurait atténuer en rien l'importance du dé-
sastre éprouvé par les troupes du roi Hum-
bert.

La défaite d'Ambolagi a produit à Rome
une si vive émotion, que le roi s'est rendu en
personne chez M. Crispi pour s'entendre
avec lui sur les mesures à prendre, et que
le gouvernement a décidé de réunir un con-
seil de généraux.

Il paraît que ce conseil a émis l'opinion
qu'une expédition d'au moins vingt mille
hommes sera nécessaire pour parer à toutes
les éventualités qui peuvent se produire.

Nous le croyons sans peine, étant donné
le nombre des adversaires que cette expé-
dition aura à combattre et les difficultés de
toutes natures qu'elle rencontrera sur sa
route.

Le ministre de la guerre du roi Humbert
qui paraît se rendre parfaitement compte de
la gravité de la situation, a convoqué d'ur-
gence tous les officiers supérieurs qui ont
servi en Afrique et connaissent la guerre
dans ce pays, pour les consulter. Il est peu
probable que leur avis, quant aux renforts
nécessaires, diffère de celui des généraux.
Car pour défendre leur situation en Afrique,
les Italiens seront obligés de prendre l'of-
fensive, de briser la puissance du négus
Ménélik et d'organiser le gouvernement en
Ethiopie sur une base qui permette au gou-
vernement de la colonie italienne d'exercer
une surveillance continuelle et efficace en
Abyssinie.

Or, le roi Ménélik et les ras qui lui sont
fidèles disposent d'une armée nombreuse.
Certaines dépêches prétendent que Ménélik
est à la tête de quarante mille hommes et
qu'il n'est qu'à cinq ou six jours de marche
de la frontière du pays occupé par les trou-
pes italiennes. Une autre armée de Choans
marche sur Adrigat et semble vouloir in-
vestir Makallé.

Ajoutons, en outre, que dans les sphères
politiques de Rome où l'on est ordinai-
rement bien informé, on raconte que le gé-
néral Baratieri aurait télégraphié que 7.000
abyssiniens ont pénétré dans le Tigré et in-
vesti Makallé et Antala.

Le gouvernement s'est bien gardé de pu-
blier cette dépêche. Si elle existe réellement,
la situation est encore plus dangereuse que
les nouvelles officielles ne le font présu-
mer.

Quoi qu'il en soit, le général Baratieri
qui se trouve à Adrigat avec 6.000 hom-
mes, annonce qu'il a donné ordre à la gar-
nison d'Adona de se retirer à Adrigat où sont
déjà arrivés d'autres renforts. De sorte que
toutes les troupes italiennes qui se trouvent
dans le Tigré vont être concentrées à Adri-
gat. Or, après les pertes qu'elles ont éprou-
vées, on ne peut guère les évaluer qu'à
9.000 hommes. Ce n'est pas avec de si fai-
bles ressources qu'il sera possible d'arrêter
la marche en avant du négus.

Le gouvernement italien a décidé d'en-
voyer 4.500 hommes de renfort sous les
ordres du général Baldissera qui fut autre-
fois gouverneur de l'Erythrée. Ces troupes
ne pourront arriver sur les lieux que dans
un mois, et d'ici là de graves événements
peuvent se produire.

Il est évident que si le roi Ménélik conti-
nue sa marche en avant avec les 40.000

hommes dont il dispose, la situation du gé-
néral Baratieri sera des plus critiques, il
pourra éprouver le même sort que le major
Toselli à Ambolagi.

En attendant, la Chambre italienne qui
estime que l'honneur du drapeau national
est engagé dans cette affaire, montre autant
de patriotisme que les Cortès de Madrid à
propos de l'insurrection de Cuba. Mais le
patriotisme, si surchauffé qu'il soit, est sou-
vent impuissant à réparer les fautes commi-
ses.

L'Italie est punie par où elle a péché.
Les gouvernants, en la précipitant dans les
aventures coloniales, sous le prétexte de
travailler à sa grandeur et d'augmenter sa
puissance, l'ont mise aux prises avec une
foule de difficultés, qu'elle aura d'autant
plus de peine à surmonter qu'il lui manque
le nerf de la guerre, c'est-à-dire l'argent.

L'envoi de nouvelles troupes en Afrique
occasionnera un surcroît de dépenses qui
aura pour conséquence d'augmenter encore
le déficit budgétaire. On pourra, il est vrai,
recourir à un emprunt. Mais le jeu en vaut-
il la chandelle ?

En général, les gouvernements ne se po-
sent pas cette question quand ils engagent
la vie et l'argent des contribuables dans des
entreprises de cette nature.

Ils ont tort cependant, car ils ne sont que
les mandataires de la nation.

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

Commission des finances

La commission des finances du Sénat a exami-
né l'article 69 du projet de loi de finances, d'a-
près lequel les travaux de chemin de fer à exé-
cuter en 1896, par application des conventions
de 1883, ne devront pas excéder 80 millions,
dont 70 seront fournis par l'emprunt. M. Franck
Chauveau a proposé une réduction de 10 millions.
Cette motion, très vivement combattue par M.
Peytral, a été finalement adoptée par la majorité
de la commission. Etant donné les velléités d'é-

sans inquiétude, exécuter une ordonnance où il entre-
rait des toxiques, qu'elle aurait trop peur qu'il ne dou-
blât les doses.

— Quelle plaisanterie, mademoiselle ! Monsieur Sou-
chet est amoureux, je le sais. Telle est la raison de son
allure.

— Amoureux ?

— Et de qui ?

— Je n'en sais rien.

— Allons ! voyons Monsieur Aurélien. Dites-le moi.
Cela m'amuse ces histoires-là. Quelque cocotte...
hein ?

Aurélien défendit — (il défendait tout le monde ce di-
gène garçon) — l'élève contre cette supposition. Et com-
me il n'était pas fort grand clerc, il ne réussit qu'à exci-
ter davantage la curiosité de Mlle Pimponneau et à se
faire mettre au pied du mur. C'est ainsi qu'il apprit à
son interlocutrice que M. Souchet était amoureux d'une
jeune fille de bonne naissance, de grande fortune, bref
fort élevée au-dessus de sa condition. Il l'avait deman-
dée en mariage. Il croyait savoir que ses prétentions
n'étaient point, jusqu'à ce jour encouragées par le père de
la jeune fille, un membre influent de la Chambre des
députés, célèbre par ses discours presque quotidiens, M.
de la Jaune.

— Parbleu ! répliqua Mlle Pimponneau : qui voudrait
d'un homme qui a une semblable figure ?

— Mais où voyez-vous donc que M. Souchet a mau-
vais visage ?

— C'est entendu, vous défendez M. Souchet. Cet
homme est-il votre frère, votre parent, votre ami ?

Aurélien répondit qu'il n'était ni l'un ni l'autre.

Il estimait simplement qu'un individu n'est pas con-
damnable sur la seule inspection de sa physionomie.

Mlle Pimponneau déclara qu'elle ne serait point sur-
prise si ultérieurement on venait lui annoncer que M.
Souchet avait fait un mauvais coup.

— Mademoiselle !... s'écria Aurélien, emporté par
colère, vous faites plus que médire ou calomnier.

conomie plusieurs fois déjà manifestées par la
haute assemblée, la solution ne devrait pas faire
le moindre doute. On se rappelle, en effet,
que l'année dernière le Sénat avait voté non seu-
lement une réduction sur le crédit de construc-
tion des lignes nouvelles, et avait stipulé que
tout le crédit serait uniquement affecté aux li-
gnes déjà commencées. C'étaient d'excellentes
résolutions ; elles n'ont pas été maintenues, mal-
heureusement. Cette fois elles sont encore plus
faciles à motiver et s'imposent avec plus d'évi-
dence encore. La situation financière n'est pas
devenue meilleure : il y a moins de raison que
jamais pour ajouter une forte somme au fardeau
déjà si lourd de la dette, et pour entreprendre,
au moyen de l'emprunt, des chemins de fer qui ne
transporteront presque rien et ne couvriront mé-
me pas leurs frais d'exploitation. Il faut donc
espérer que le Sénat adoptera les conclusions de
sa commission et qu'il ne commettra pas, comme
l'année dernière la faute de revenir sur son pre-
mier vote.

En vue de la préparation du budget de 1897,
qui sera déposé à la Chambre dès les premiers
jours de l'année prochaine, M. Doumer, ministre
des finances, a entrepris un double travail.

D'une part, il a demandé à ses collègues de lui
faire parvenir leurs propositions de dépenses et,
d'autre part, il réunit les éléments nécessaires
pour établir les prévisions budgétaires, à savoir
les résultats financiers de l'année courante, qui
vont prochainement être entièrement connus.

Il faut ajouter que le projet de budget com-
ptera la présentation d'un projet d'impôt sur le
revenu, qui sera inséré dans la loi des contribu-
tions directes. L'impôt sur le revenu proposé par
le ministre des finances, constituera une combi-
naison des deux propositions que MM. Cavaignac
et Doumer ont soumises à la Chambre comme
simples députés ; il sera destiné à remplacer la
contribution personnelle mobilière actuelle.

Les comptes de la Chambre des députés

Que coûte annuellement la Chambre des dé-
putés ? beaucoup de contribuables seraient sans
doute fort embarrassés de le dire et bien aisés de
le savoir.

Le rapport de la commission de comptabilité
sur les dépenses de la Chambre pour l'exercice
1894, contient sur ce sujet tous les renseignements
qu'on peut désirer. Le total des dépenses de la
Chambre, s'est élevé, l'année dernière, à 7.412.810
francs ; soit en chiffre ronds, à près de 7 mil-
lions et demi.

Ce total a une tendance fâcheuse à augmenter :
de 1892 à 1894, l'accroissement est de près de

différez ! c'est odieux !

Mais elle ne prit point garde à cet éclat. Estimant
qu'elle avait trop perdu de temps et jase pour la jour-
née, elle fit un demi-tour vers la porte, et, esquissant
un sourire fort gracieux, elle dit au jeune homme :

— J'ai mon idée, Monsieur, sur chacun, vous ne me
l'enlèverez pas.

Elle partit.

Sur ces entrefaites, entrèrent deux clients, qui s'é-
loignèrent aussitôt qu'ils ne virent point Monsieur
Jeuriot.

Aurélien allait en faire autant, lorsque Souchet arriva
tout essoufflé, les yeux animés, l'air distrait, comme un
homme préoccupé de dissimuler quelque grave pensée.

— Tiens, c'est vous, Monsieur Aurélien ? Ah ! que je
suis aise de vous voir !

— Il y a près d'une heure que je suis là. Ce qu'il est
venu de monde est incalculable. Tous vos clients se
sont cassés le nez.

— Ils se le raccommoderont, M. Aurélien, répondit
Souchet avec un faux air de plaisanterie.

— Je ne m'explique point l'absence de mon oncle.

— Ni moi non plus.

— Où peut-il être ?

— Sans doute chez quelques avoués... toujours pour
sa succession.

— Ah ! vous savez ?

— Je sais qu'un certain sollicitor américain, M. Bradd-
bury, est venu, il y a de cela trois mois, parler à votre
oncle. Tous les deux se sont renfermés dans la chambre
du patron... La conversation a été longue. Bref lors-
qu'ils se sont quittés, le patron avait un air radieux. Le
lendemain il est allé à l'ambassade américaine
il ne s'occupe plus du codex, mais d'ordonnances, mais d'

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 2

LA

FIANCÉE DE L'ASSASSIN

Par PAUL TIMON

I

Où quelques clients s'impatientent

Elle comprit ses secrets sentiments à son égard. Fine
mouche, elle tenta sur l'heure de les détruire.

Acheter ses drogues, faire exécuter ses ordonnances
ailleurs ! ah ! pour cela, non ! Elle se garderait bien de
faire la plus petite infidélité à M. Jeuriot, qu'elle affec-
tionnait sincèrement. Il lui allait, cet homme, avec son
air doux, son caractère placide. L'excellente nature !
l'abnégation même ! rien pour lui, tout pour les autres !

Elle ne tarit plus, parlant à tort et à travers des af-
faires de M. Jeuriot, de ses espérances de fortune, de
la certitude où il était de trouver dans ses paperasses la
richesse.

Au fond de son creux verbiage il n'y avait rien ;
malgré tout son désir de paraître une bonne fille, elle ne
pouvait se dissimuler complètement son exaspération de
femme incomprise dont le cœur offert à tout venant
n'avait été agréé par personne.

Au fait, pourquoi ne s'était-elle pas mariée ? Elle était
cependant un bon parti avec ses dix mille fr. de rente.

Nul ne le savait. Quand à ses relations, avec M.
Jeuriot, c'était pure calomnie ; tout le monde se trom-
pait à cet égard, Aurélien, comme le public, naviguait
sur la pleine mer des suppositions. Nous pouvons affir-
mer que ce pharmacien n'était pas possédé que d'une

seule passion, celle des paperasses.

Mlle Pimponneau, voyant l'heure s'écouler, allait se
répandre de nouveau en reproches contre le pharmacien
lorsque le jeune homme lui proposa de la servir lui-
même. Que lui fallait-il ?

— Une bouteille de Vals, source Saint-Jean.

— Qu'à cela ne tienne ! Mada... Mademoiselle. Je
sais où l'eau se tient ; là... dans cette armoire.

Mais l'armoire était fermée.

— Attendez M. Souchet, reprit-il. Il ne va pas tar-
der à rentrer et vous remettra votre bouteille. Moi, je
m'en vais.

— Mais qu'avez-vous, mademoiselle ? Comme vous êtes
pâle ! Sapristi ! vous vous trouvez mal... Et M. Sou-
chet qui n'arrive point !

— M. Souchet, s'écria Mlle Pimponneau. Je pars ! je
pars ! Je ne veux pas le voir.

— Qu'avez-vous donc contre M. Souchet ?

— Cet homme me fait peur !

— Il n'est pourtant pas laid garçon...

— Au contraire, mais il me fait peur.

Mlle Pimponneau se lança dans une série de critiques
sur le visage de l'élève. Elle crut avoir tout dit, lors-
qu'elle ajouta d'une voix presque solennelle :

— M. Souchet a le mauvais œil, M. Aurélien.

Le bon neveu se récria contre cette interprétation, M.
Souchet avait l'œil comme tout le monde. Oh ! ces fem-
mes... ces femmes... Elles vous jugent un individu
non avec leur imagination mais avec leurs nerfs, et Dieu
sait s'ils sont bizarres. Franchement il ne s'expliquait
point l'aversion de cette demoiselle saugrenue.

Mlle Pimponneau répéta que M. Souchet avait le
mauvais œil, que ce garçon était sombre, qu'il marchait
toujours la tête basse, qu'il paraissait sans cesse préoc-
cupé et ourdir de mauvais desseins.

— Des mauvais desseins ? mais, contre qui, Made-
moiselle ?

Elle le regarda d'un œil de pitié, déplorant cette sottise
confiance et affirmant qu'elle ne verrait point M. Souchet

200,000 francs. L'article le plus gros est naturellement celui qui concerne l'indemnité des députés : il monte à 5,204,000 francs. On peut y attacher l'indemnité du président (62,000 francs) et celle des questeurs (26,000 francs).

Les appointements des employés ordinaires et auxiliaires atteignent près de 800,000 francs, non compris les indemnités de logement, les frais d'habillement, la subvention à la caisse des retraités, les secours et suppléments divers, qui forment encore un total global de 150,000 fr. environ.

Le couronnement du Tzar

On a annoncé, à diverses reprises, que le Président de la République serait invité aux fêtes qui auront lieu à Moscou, à l'occasion du couronnement de Nicolas II.

Nous croyons savoir que cette nouvelle est inexacte.

Nous apprenons, en effet, de source très autorisée qu'aucun chef d'Etat étranger n'assistera aux cérémonies qui se préparent. Nicolas II entend leur réserver un caractère exclusivement russe, et en cela il se conformera aux traditions familiales. Son père, Alexandre III, n'invita même pas, en 1882, son beau-père, le roi Christian de Danemark.

Une seule exception sera faite en faveur du prince Nicolas de Monténégro.

L'AFFAIRE ARTON

M. Georges Laguerre, ancien député de la Seine, a été entendu en qualité de témoin par M. Espinas, juge d'instruction.

M. Laguerre n'a fait que répéter ce qu'il avait dit : à savoir qu'il ne possédait plus les lettres d'Arton. Elles n'avaient, en effet, aucun intérêt, car elles avaient trait non pas aux affaires du Panama, mais à l'affaire de la Société de dynamite.

Au reste, c'était à l'occasion de cette affaire qu'il avait fait la connaissance de l'ami du baron de Reinach.

Au moment où M. Laguerre allait sortir, M. Espinas lui posa cette question :

— Mais je lis sur votre carte que vous êtes inscrit comme avocat au barreau de Figeac.

— Parfaitement, monsieur le juge.

— Vous avez une habitation là-bas, un domicile ?

— Certes. J'y ai même une tour.

— Mon intention est d'opérer une perquisition à Figeac. Pourrez-vous vous faire représenter par quelqu'un ?

— Parfaitement. Je vais écrire au bâtonnier de cette ville.

L'entretien a pris fin sur ces mots.

L'Expédition de Madagascar

Le licenciement
Paria, 17 décembre.

D'après les dispositions prévues pour les rapatriements du corps expéditionnaire de Madagascar, certains corps de troupe ou unités doivent prochainement rentrer en France ou en Algérie.

Le ministre de la guerre a pris, au sujet de ces éléments, les décisions suivantes : 1° seront licenciés, lors de leur rentrée en France ou en Algérie, à des dates aussi rapprochées que possible de leur débarquement :

— Soit.
— Prenez ce journal, pendant que je bouche quelques flacons. voyez ce qu'à pu dégoiser M. de la Jaune à la tribune.
L'élève se mit au travail ; pendant qu'il s'occupait des mille détails de l'officine, des lambeaux de conversation s'échangeaient entre eux, sans suite, sans intérêt.
Aurélien consultait sans cesse la pendule.
— Mon oncle Jeuriot ne rentre pas, fit-il. Ma foi, comme Mlle Pimponneau tout à l'heure, je dirai...
— Vous avez vu Mlle Pimponneau ?
— Elle sort d'ici.
— Il est heureux que je ne l'aie point trouvée dans la boutique, car je l'eusse flanquée à la porte comme une chienne galeuse.
— Je vois qu'elle n'a point votre estime.
— Cette toquée ! une femme romanesque qui vous regarde les hommes comme une chatte le matou au mois de mars ! Pie-grèche, harpie, tout ce que vous voudrez...
Et Souchet rendit avec usure à Mlle Pimponneau la monnaie de sa pièce.
— Peste ! comme vous la jugez ! fit Aurélien.
— A sa valeur, croyez-moi ; lorsque vous la retrouverez sur votre chemin, fuyez-la. C'est une mégère. Gare à ses griffes !
— Je n'ai rien à me reprocher, je ne la redoute guère.
— Ni moi, non plus, monsieur Aurélien ; cependant je l'évite comme le feu.
Un silence se fit.
Aurélien manifesta de nouveau son inquiétude de ne pas voir entrer son oncle.
Souchet ne répondit point. Il allait et venait dans la boutique en apparence fort insouciant.
— C'est étonnant comme je suis calme ! Oh ! chère Ida, ce que je suis devenu pour toi !
remonta en fredonnant :

Le 200^e régiment d'infanterie ; le 40^e bataillon de chasseurs à pied ; le bataillon de la légion étrangère ; le 1^{er} bataillon du régiment d'Algérie ; le 10^e escadron du 1^{er} régiment de chasseurs d'Afrique ; le peloton de cet escadron maintenu à Madagascar sera rattaché au 8^e escadron de ce régiment ; les 15^e, 17^e, 18^e batteries, les 1^{re} et 2^e sections de munitions ; les 3^e et 4^e sections du parc du 38^e régiment d'artillerie ; les quatre compagnies du train des équipages.

2° Seront provisoirement maintenus :

A. — Deux des trois compagnies du génie rapatriées ; ces deux compagnies seront réorganisées à Montpellier.

B. — Les détachements de relève du 30^e escadron du train des équipages, de la 30^e section de commis et ouvriers et de la 30^e section d'infirmiers constitués respectivement à Lunel, Marseille, Perpignan.

Pétition des Femmes Françaises

POUR UNE FÊTE NATIONALE EN L'HONNEUR DE JEANNE D'ARC

Les Lorraines ont pris une initiative qui les honore, elles viennent de rédiger une pétition qu'elles proposent à la signature de toutes les femmes françaises. Elle se signe déjà avec entrain dans un grand nombre de villes et même de villages, et toutes les classes de la société y apportent leur concours. Les Evêques de Verdun, Saint-Dié, Nancy, Orléans, Grenoble, encouragent l'œuvre.

M. l'abbé Lemire, député du Nord, s'est chargé de déposer sur le bureau de la Chambre la pétition des dames françaises. Il est impatient de la recevoir.

Voici le texte de cette pétition :

« Messieurs les Députés,
« Les femmes françaises, se confiant en votre esprit chevaleresque, vous demandent très respectueusement de vouloir bien ratifier le vote favorable émis par le Sénat (séance du 8 juin 1894), au sujet d'une fête nationale annuelle en l'honneur de Jeanne d'Arc : fête qui pourrait être célébrée dès le prochain mois de mai 1896.
« Le nom de la grande libératrice est également cher au cœur de tous ; les étrangers eux-mêmes lui rendent hommage et nous l'envient. C'est en saluant de l'épée et en présentant les armes que nos régiments défilent devant l'humble demeure qui abrita son berceau ; le peuple tout entier s'émue quand on parle de Jeanne d'Arc, et son souvenir, loin d'être effacé, se réveille partout et s'offre à nous comme un symbole de paix.
« Les femmes françaises voient une amie dans l'héroïne lorraine et un modèle de patriotisme : elles vous disent aujourd'hui, Messieurs les Députés, combien elles seront heureuses de lui rendre les honneurs officiels et publics, qu'elle a si bien mérités de la France. »

Un article Allemand

L'article de la revue allemande de *Gegenwart* intitulé *Emigration et colonisation allemandes* est non moins désagréable qu'important pour nous. Voici ce que dit l'auteur anonyme de cet article :

« Lorsqu'une natalité trop grande a produit de l'encombrement et qu'un pays ne peut plus nourrir ses habitants, la pression de la popula-

tion brise le récipient national. C'est ce qu'on appelle l'expansion. Tous ceux qui se trouvent serrés dans leurs frontières s'en vont chercher sur un nouveau sol l'espace et l'air.

« L'émigration ou la conquête satisfont à ce besoin tout en augmentant le pouvoir moral et matériel de la nation. La fortune moyenne des Français dépasse la fortune moyenne des Allemands ; aussi nos voisins nous surpasseraient-ils depuis longtemps si, malheureusement pour eux, ils n'avaient adopté la doctrine de Malthus. Et dans cinquante ans notre pays possèdera soixante-quinze à quatre-vingts millions d'Allemands contre trente-cinq millions de Français... C'est la preuve d'une politique très prudente et soucieuse de l'avenir que d'avoir annexé l'Alsace-Lorraine et de germaniser les provinces polonaises. La France a des aspirations de reconquérir ses territoires perdus, mais en vain : cette nation qui ne peut pas peupler son territoire, n'aura pas la force d'arrêter notre expansion. On s'agit beaucoup en France pour acquérir de nouvelles colonies, toujours on parle de nouvelles expéditions en Asie, en Afrique, les Français acquièrent donc des territoires, mais ils les perdront bientôt, faute d'une population suffisante. »

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Le budget de la ville pour 1896

(Suite)
Quatrième section. — Etablissements de charité : secours. Subvention à l'hospice, 6,000 fr. ; subvention au bureau de bienfaisance, 3,500 fr. ; subvention au bureau de bienfaisance pour le service des accouchements, 100 fr. ; subvention pour l'inhumation d'indigents, 200 fr. ; assistance médicale gratuite, 5,000 fr. ; enfants assistés, 399 fr. 45 ; subvention aux mères de familles nourrices, 1,200 fr. ; subvention à la société de secours mutuels (hommes), 300 fr. ; subvention à la société de secours mutuels (femmes), 300 fr. ; subvention à la société des sauveteurs, 200 fr. ; secours à M. Godinaud, 250 fr. ; secours à Mme veuve Lurgue, 300 fr. ; secours à Mme veuve Pilat, 300 fr. ; dot de deux jeunes filles à marier le 14 juillet (rente Valette), 1,000 fr.
Cinquième section. — Instruction publique ; beaux-arts. — Loyer des écoles communales, 1,110 fr. ; instruction primaire : indemnité de résidence aux instituteurs et aux institutrices, 3,300 fr. ; instruction primaire : indemnité de surveillance, 1,290 fr. ; allocation à l'institutrice de St-Cirice, 450 fr. ; supplément de traitement à M. Vidal et à Mlle Reynes, 400 fr. ; indemnité de logement aux institutrices, 890 fr. ; traitement des domestiques des écoles enfantines, 1,600 fr. ; caisse des écoles 200 fr. ; bataillon scolaire : traitement des instructeurs militaires, 400 fr. ; école de chant : traitement du directeur, 800 fr. ; école de dessin : traitement des directeurs, 1,500 fr. ; dépenses de l'école de dessin, 200 fr. ; bourses communales au lycée, 2,250 fr. 75 ; dépenses de la succession Galdemar, 7,746 fr. ; emploi de la rente Siffray, 300 fr. ; subvention au lycée pour distribution de prix, 260 fr. ; subvention au collège de filles (1896), 19,700 fr. ; bourses commu-

Je regardais en l'air
Un' jeunesse dégingolée...

— Et le Saint-Emilion ? demanda Aurélien.
— Sous clef, cher monsieur, sous clef. Heureusement que nous avons du malaga dans cette armoire dont voici la clef. Nous allons en boire jusqu'à plus soif.
Pendant le repas, l'élève se leva plusieurs fois pour servir les clients, qui continuaient à maugréer contre l'absence du patron.
— Quel métier ! disait-il, en revenant s'asseoir. Il faut avoir tué quelqu'un pour l'exercer... Votre inquiétude commence à me gagner, monsieur Aurélien. Ni le patron, ni Sublimé...
— Je m'en vais dans des tranches inexprimable. Je vous en prie, envoyez-moi demain à l'institution Harouel un télégramme pour me rassurer.
— Je vous le promets.
— Au revoir, M. Souchet !
— Au revoir, M. Aurélien !
A dix heures, l'élève ferma la boutique et éteignit le gaz.
On aurait pu alors l'entendre murmurer entre ses dents serrées :
— Je ne conseille pas aux malades d'avoir besoin de nous cette nuit.

C'est fait !

La chambre de Souchet était située au sixième étage, au milieu de celles des domestiques de la maison. Qui-conque a vécu à Paris, dans un de ces immenses caravansérails que la spéculation moderne appelle immeuble de rapport, sait qu'elle est la hideuse promiscuité qui règne là-haut entre valets de pieds, soubrettes, cuisinières ou garçons de boutique. Les provisions y marchent bon train — comme les langues — au détriment des

nales au collège de filles, 800 fr. ; dépenses relatives à la bibliothèque, 1,500 fr. ; traitement du bibliothécaire, 1,800 fr. ; traitement du garçon de la bibliothèque, 360 fr. ; entretien du musée, 200 fr.

Sixième section. — Rentes dues. — Rente à l'hospice pour l'hôtel de ville, 780 fr. ; rente à l'hospice pour le terrain de la Promenade, 80 fr.

Septième section. — Cultes. — Logement des ministres des cultes, 750 fr.

Huitième section. — Fêtes publiques. — Fête nationale du 14 juillet 1896, 3,000 fr.

Neuvième section. — Dépenses imprévues 3,000 francs.

Récapitulation des dépenses ordinaires. — Frais d'administration, 69,143 fr. ; entretien des biens communaux, 68,402 fr. ; armée, casernement, 5,600 fr. ; établissements de charité, 19,049 fr. 45 ; instruction publique, beaux-arts, 48,456 fr. 75 ; rentes dues 860 fr. ; cultes, 750 fr. ; fêtes publiques 3,000 fr. ; dépenses imprévues, 3,000 francs. — Total des dépenses ordinaires, 218,261 fr. 20.

Le chapitre des dépenses extraordinaires forme deux sections qui se décomposent ainsi qu'il suit :

Première section. — Emprunt à la caisse des écoles, subvention de 50,000 fr. ; pour l'école normale 2,000 fr. — Emprunt à la caisse des écoles, 65,000 fr., 2,600 fr. — Emprunt à la caisse des écoles, subvention de 20,000 fr. pour l'école normale d'institutrices, 800 fr. ; emprunt de 150,000 fr., 6^e annuité, 9,000 fr. ; emprunt de 750,000 fr., annuité, 42,891 fr. 14 ; emprunt de 236,865 fr., 2^e annuité, 13,784 fr. 06 ; collège de jeunes filles, annuité, 10,102 fr. 80 ; abonnement pour l'entrée des vendanges 6,000 fr.

Deuxième section. — Concours de bœufs gras : prime, 150 fr. ; météorologie, 40 fr. ; acquisition veuve Bousquet, intérêts 4 1/2 o/o sur 8,000 fr. ; acquisition Brassac, intérêts, 350 fr. ; acquisition Cagnac, intérêts, 270 fr. ; acquisition consorti Besse, intérêts, 73 fr. 56 ; acquisition Conton, intérêts, 18 fr. 68 ; acquisition Blanchard, intérêts, 17 fr. 68 ; subvention à l'Orphéon, 500 fr. ; subvention à la société musicale l'Avenir cadurcien, 500 fr. ; abonnement avec la société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, 70 fr. ; subvention pour travaux à l'hospice, 2^e annuité, 4,000 fr. ; subvention de la bibliothèque populaire, 100 fr. ; dégageant de la place des Petites Boucheries, intérêts de MM. Gracie, Cambornac, Filhol et Mlle Bousquet, 1,557 fr. 50 ; caisse de retraite des employés de la mairie, fond de dotation, 2,000 fr. ; rue St-Géry, construction d'un égout, 8,000 fr. ; dépenses du recensement de 1896, 2,000 fr. ; traitement du secrétaire de la commission de l'assistance médicale gratuite, 600 fr. ; frais de bureau de la commission de l'assistance médicale gratuite, 100 fr. ; subvention à M. Brunet pour l'école de Cluny, 300 fr. ; subvention pour le trottoir du magasin des tabacs, 200 fr. ; indemnité de logement à M. Brunet, instituteur, 218 fr. 75 ; indemnité de logement à M. Bariéty, instituteur, 218 fr. 75 ; indemnité de logement à M. Coudere, instituteur, 218 fr. 75 ; complément d'indemnité de logement à Mlle Salons, 35 fr. ; complément d'indemnité de logement à Mlle Monteils, 35 fr.

Récapitulation des dépenses extraordinaires. — Première section, 95,178 fr. ; deuxième section, 21,933 fr. 66. Total des dépenses extraordinaires 117,111 fr. 66.

la cave s'y vide dans les gosiers toujours altérés. Nous ne pensons pas qu'il s'y prononce un seul mot honnête et s'accommode la plus petite action généreuse. C'est le quartier général du vice effronté, la sentine aux calomnies et le capharnaüm où les tiroirs de madame viennent se vider.

Souchet avait quelque autorité dans cet étage. Toute les portes s'étaient ouvertes devant ses potions, ses cataplasmes et ses... purgatifs.

Et les mauvaises langues lui attribuaient une existence des plus échevelées au milieu des jupons et des tabliers des cuisinières.

Or, c'était une calomnie.

Souchet avait les mœurs chastes. Un amour profond et pur dominait son cœur depuis six mois.

Il aimait Ida de la Jaune, fille du député illustre dont la voix autorisée se faisait entendre dans les grandes séances du parlement français.

Une fois dans sa chambre l'élève n'avait qu'une pensée : Ida...

De temps à autre toutefois, il frappait à la porte voisine de la sienne.

C'était celle de Philippine Rueil, la domestique de M. Jeuriot

Belle fille par la sambléu ! Haute en couleur, de taille opulente et de visage mutin suffisamment effronté pour tourner la tête aux drôles de la maison. Bonne fille au demeurant, très honnête sur le marché, n'admettant pas que l'on fit payer un pain d'un sou deux sous, repoussant avec mépris les cinq centimes du franc et les étrennes du charbonnier. Elle était très dévouée à son maître.

(A suivre).

Récapitulation des dépenses : dépenses ordinaires, 218,261 fr. 20; dépenses extraordinaires, 117,111 fr. 66; total général des dépenses, 335,372 fr. 86.

Récapitulation générale : recettes, 341,573 fr.; dépenses, 335,372 fr. 86; excédent des recettes sur les dépenses, 6,200 fr. 14.

Inspection générale

M. le général Combarieu, commandant la 65^e brigade, est arrivé lundi soir à Cahors. Mardi, dans la journée, accompagné du colonel Ferry, il a assisté aux manœuvres des jeunes soldats.

Alerte

Mardi soir, vers 10 heures, le 7^e de ligne prenait les armes et était passé en revue à 10 heures 1/2 sur la place Thiers par le colonel. Tous les officiers, sous-officiers et soldats étaient sur les rangs.

Les anciens avaient la tenue de campagne; les jeunes soldats étaient en tenue du jour.

A 11 h. 1/4, nos braves troupiers étaient dans leur lit, qu'ils avaient regagné au pas gymnastique et sans maugréer.

On se rappelle que l'année dernière, à peu près à cette époque, une autre alerte eut lieu un soir de représentation.

De retour au 7^e

Un caporal et deux soldats du 200^e de ligne qui faisaient partie du dépôt de ce régiment, sont rentrés mardi à Cahors pour être réintégrés au 7^e de ligne, leur ancien régiment.

Lycée Gambetta

M. Bros, répétiteur au lycée de Cahors, à titre de suppléant de M. Roumieu, est nommé répétiteur au dit lycée.

M. Vienles, licencié ès-lettres, répétiteur au collège de Castres, est chargé de suppléer M. Roumieu, au lycée de Cahors.

M. Bertrand, répétiteur général, interne au lycée d'Auch, est nommé répétiteur général, externe au lycée de Cahors.

Conférence

Une conférence au bénéfice de la caisse des écoles de la ville de Cahors, sera faite par M. Caudriller, professeur d'histoire au lycée de Cahors, dimanche prochain 23 courant, à 4 heures du soir, au théâtre de Cahors, sur Gambetta et la défense nationale en 1870.

N. B. — La commission de la caisse des écoles nous prie d'annoncer que la conférence qui devait être faite par M. Larroumet à la fin de ce mois, est renvoyée au printemps prochain, par suite d'un surcroît de travail imprévu qui retient le brillant conférencier à Paris.

Les frais d'enseignement

Dans un certain nombre de lycées, l'usage s'est établi de dispenser les fils de fonctionnaires de l'établissement du paiement des frais de correspondance, de bibliothèque et d'étrennes aux gens de service.

Le ministre de l'instruction publique vient de décider qu'à l'avenir tous les élèves exonérés à titre de fils, petit-fils ou pupilles de fonctionnaires de l'enseignement secondaire ou à titre d'instituteurs de l'enseignement primaire, seront dispensés du paiement des frais accessoires ci-dessus, s'ils suivent les cours en qualité d'externe ou de demi-pensionnaires.

Cigares de la Régie

Depuis longtemps déjà, de nombreux gérants de bureaux de tabac ont réclamé à la régie des cigares de députés (D. B.), qu'on trouve actuellement partout. Leurs demandes n'ont pas encore été accueillies.

Nous avons l'espoir qu'en signalant cet oubli à la régie, elle fera le nécessaire pour que satisfaction soit accordée aux intéressés.

La Sainte-Luce

Lundi dernier, nos couturières et tailleuses ont fêté leur patronne Sainte-Luce.

Des couples joyeux ont promené toute la soirée sur le boulevard Gambetta, témoignant suffisamment par leurs ébats que le goûter traditionnel avait été arrosé avec autre chose que de la piquette.

Veloce-Sport Cadurcien

MM. les membres du V.-S.-C. sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu demain au soir, à 8 heures, au café Tivoli.

Ordre du jour : Election du conseil d'administration pour l'année 1896. — Questions diverses.

Les élus au Conseil départemental

MM. Vidal et Linol adressent les lettres suivantes à leurs collègues :

Aux Instituteurs publics du Lot

Bien chers collègues,
Je remercie tous mes amis connus et inconnus qui m'ont honoré de leurs suffrages, malgré mon

désistement. Je comprends toute la portée de la belle majorité qui s'est affirmée une quatrième fois sur mon nom et je tâcherai d'être à la hauteur de la confiance que vous avez en moi.

Ma première détermination ne saurait tenir devant une pareille manifestation, et je m'incline devant le verdict que vous avez prononcé; je resterai donc votre délégué au Conseil départemental tant que vous le voudrez, tant que nous serons en communauté d'idées et de sentiments.

Continuez à me faire part de vos vœux et de vos aspirations et j'apporterai à les soutenir toute la sollicitude et toute l'énergie dont je suis capable.

Recevez, cher Collègue, la nouvelle assurance de mon entier et cordial dévouement.

U. VIDAL,

Directeur du Cours complémentaire,
Membre du Conseil départemental.

Messieurs et chers Collègues,

Je vous remercie de l'insigne honneur que vous venez de me faire en me confiant la délicate mission de vous représenter au sein du Conseil départemental du Lot.

C'est par des actes que j'entends vous témoigner ma reconnaissance et je vous renouvelle ici publiquement l'assurance de mon dévouement le plus absolu à la cause commune.

Veillez me considérer, à partir de ce jour, comme un agent accrédité de votre volonté générale. Je m'engage, dans la limite étroite de mes attributions, à poursuivre la réalisation de vos vœux professionnels, dans tout ce qu'ils auront de conforme à la raison, à la justice, à l'impartialité et à la bienveillance.

Cordialement à vous et à vos ordres.

J. LINOL,

Directeur du Cours complémentaire de Gourdon,
Membre du Conseil départemental du Lot.

Le commerce des viandes malsaines

De M. Charles Lemarié, de l'Institut national agronomique, dans le *Télégramme* :

Il est, entre mille autres, une fraude particulièrement difficile à empêcher, moins à cause de la compétence nécessaire pour la saisir que la surveillance minutieuse qu'elle réclame; c'est celle qui se commet journellement dans les fouritures de viande de boucherie. Que de fois nous avons été empoisonné à notre insu par l'injection de mauvaises viandes!

On croit communément dans le public qu'il n'y a intoxication que quand mort s'en suit. L'on néglige tous les phénomènes morbides sans gravité comme les nausées, les indigestions, les gastralgies auxquelles nous sommes tous plus ou moins sujets.

Ils ne mouraient pas tous mais tous étaient frappés. A ces accidents qui entraînent pourtant à la longue tout un cortège de maladies ou d'infirmités, on ne trouve pas toujours une cause apparente. La consommation de matières impropres à l'alimentation leur donne naissance la plupart du temps.

Dans ces substances nuisibles rentrent toutes les viandes malsaines, depuis la viande simplement éventée, laissée plus que de raison à l'étal par un boucher plus commerçant que philanthrope, jusqu'à la charogne soustraite à l'équarrissage.

Des causes récentes à Abbeville, à Orléans, à Paris, à Grenoble, à Troyes, dans toutes les parties de la France, ont remis en lumière les opérations de personnages peu scrupuleux. Ici un paysan expédie aux halles par l'intermédiaire de quelque boucher de hasard un animal mort du charbon; là, un bœuf tuberculeux qu'on débite à bas prix; ailleurs un animal malade acheté pour le prix de la peau et revendu comme viande de première qualité. Quand on a des doutes sur le succès de l'entreprise, on transforme la bête en saucissons et bien habile celui qui, dans ce gâchis, démêlera les produits nocifs.

Car on a parfois peur des gendarmes. Pour fréquent que soit ce genre de commerce, il n'en est pas moins illicite. Le public lui-même ne se plaint pas trop, il est vrai; s'il n'a pas toujours l'estomac complaisant, il est tout plein de résignation. Mais les assemblées élues ont à défendre des intérêts électoraux qui sont parfois ceux des électeurs: des sociétés locales, des comices, des conseils d'arrondissement, des conseils généraux ont à maintes reprises signalé à l'autorité les agissements qui nous occupent. Les sociétés d'hygiène, de médecine vétérinaire et l'Académie de médecine elle-même, ont, de leur côté, montré les dangers de pareils abus. Le Parlement s'est décidé à édicter une législation bénigne contre les fraudeurs.

Les abattoirs et les marchés doivent être soumis à une surveillance spéciale, les viandes inspectées et estampillées par quartier, les animaux malsains saisis et détruits. Tout cela est fort bien pour les villes où existent des abattoirs et où le service de l'inspection est fait sérieusement.

Encore faut-il reconnaître que souvent des produits qui manifestement seraient refusés et saisis sont entrés en cachette et débités sans passer ni par l'octroi ni par l'abattoir.

Echappent aussi à la saisie certaines viandes de catégorie très inférieure que la loi n'atteint pas, parce qu'elles ne sont pas le siège de maladies caractérisées et qu'on vend à l'occasion comme première qualité, sans parler, de celles qui se gâtent dans la boutique du boucher.

Mais dans les bourgades qui n'ont ni abattoir, ni service d'inspection, dans toutes les campagnes, c'est la licence la plus absolue qui subsiste. Là, on ne sait jamais ce que l'on mange.

On a souvent pris en pitié les pauvres troupiers qui sont en effet très fréquemment victimes de la « viande à soldat ». Comment, s'écrient les âmes sensibles, on pourra impunément empoisonner les fils que le pays nous demande en sacrifice! J'estime que tous les consommateurs, même les pékins, ont droit à notre pitié, et les militaires ne sont peut-être pas les plus difficiles à préserver du mal. En certains endroits ont été fondées des boucheries militaires qui fonctionnent avec succès. Cela n'est pas possible partout, bien que susceptible encore de nouvelles applications. Mais qu'on surveille avec plus de soin les livraisons, que des inspecteurs compétents les vérifient: le nombre des consommateurs et leur caractère permettent aisément de réaliser cette mesure.

Il est moins aisé d'organiser la surveillance dans les campagnes: ici les pénalités très sévères frappant les fraudeurs seraient un utile auxiliaire de l'inspecteur.

Mais il y a plus, c'est poussé par l'amour du lucre que l'éleveur, dont la situation est souvent précaire, cherche à écouler quand même ses animaux malsains, sans même se rendre un compte exact des dangers qu'il fait courir au consommateur. Qu'on lui enseigne à tirer parti dans son exploitation des cadavres qu'il vend quelques francs à l'équarrisseur et qui, convenablement employés en engrais et sous produits divers, peuvent rapporter une somme assez importante. Que les syndicats forment au besoin des ateliers collectifs d'équarrissage. Mais aussi que l'on organise sérieusement et que l'on fasse adopter dans les campagnes les assurances mutuelles contre la mortalité du bétail, on tarira bien vite ce mal dans une de ses sources principales. On servira en même temps les intérêts des consommateurs et ceux des agriculteurs.

La température

Après plusieurs jours de pluie persistante, nous avons eu, hier, une belle journée, un peu froide. Le thermomètre est descendu à quatre degrés au-dessous de zéro; mais le temps s'est remis à la pluie aujourd'hui. On annonce toutefois que le froid va s'accroître. Acceptons-en l'augure, car les récoltes en ont besoin.

Les blés sont très beaux et très hauts, mais l'herbe y pousse drue. Les ravenelles surtout sont venues en quantité; une bonne gelée en ferait périr quelques-unes et assurerait une bonne récolte. Espérons-le.

Annuaire officiel du Lot pour 1896

Les personnes qui, par leur profession, emploi, négoce ou industrie, ont intérêt à figurer sur l'Annuaire officiel du Lot, ou qui ont des rectifications à y faire, des changements d'adresse à signaler, sont priées d'envoyer, d'ici au 20 décembre, leurs communications à l'Imprimerie Layton.

Les annonces sont reçues aux conditions suivantes :

Une page..... 12 fr.
Demi-page..... 7 fr.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes du Premier de l'an 1896

A l'occasion des fêtes du premier de l'an 1896, la Compagnie d'Orléans a décidé que les billets aller et retour à prix réduits, qui seront délivrés aux conditions de son Tarif spécial G. V. n° 2, du Vendredi 27 décembre inclus au Dimanche 5 Janvier inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du lundi 6 janvier.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par ledit tarif lorsqu'elle expirera après le 6 Janvier.

Gourdon

On écrit de Gourdon au *Télégramme* :
Gourdon, 16 décembre.

Monsieur le directeur du *Télégramme*,
Ces jours-ci, le bruit a couru que l'administration supérieure de la gendarmerie aurait l'intention de réunir, dans un même bâtiment, les deux brigades de notre ville et qu'on aurait songé, pour cet objet, à l'ancienne maison d'école de garçons, située place du Roc.

Nous ne donnons cette nouvelle que sous toutes réserves; mais, si elle était fondée, ce serait là une bonne occasion, pour la commune, de tirer parti de cet immeuble qui, n'étant plus entretenu, se dégrade de jour en jour et ne peut manquer de nécessiter prochainement d'importantes réparations.

La municipalité avait le projet de l'employer à une école d'agriculture mais ce projet a, jusqu'ici, échoué par suite du refus de M. B..., de louer la propriété de l'Arbre rond, qui avait été acceptée par un inspecteur général.

Une école de cette nature serait certainement appelée à rendre de très grands services dans notre contrée essentiellement agricole, et nous sommes persuadés que s'il était possible de se procurer, à proximité de la ville, un autre domaine réunissant les conditions voulues, le conseil municipal ferait œuvre utile en continuant ses démarches en vue de la réalisation de ce projet.

Finalement, et à défaut de tout autre emploi plus fructueux, ne conviendrait-il pas d'approprier ce bâtiment à un théâtre?

Nous livrons ces réflexions aux bienveillantes méditations de nos édiles.

Recevez, Monsieur le Directeur, etc.

Un lecteur.

Caisse d'épargne

Voici les résultats des opérations de notre caisse d'épargne pour le dimanche 15 décembre :
Versements par les déposants 2,268 00
Remboursements 1,171 33

Figeac

Nous apprenons qu'on étudie, au ministère des finances un projet de réorganisation des perceptions de notre arrondissement. Celles de Camburat et de Saint-Félix sont supprimées et réunies aux perceptions de Figeac et de Bagnac.

Saint-Cirq-Lapopie

Ces jours derniers, la police de Cahors a relevé contrevention contre le nommé Fourès Jean, de Saint-Cirq-Lapopie, pour grivèlerie.

Lacapelle-Cabanac

Ces jours derniers un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Dumas, maire de Lacapelle-Cabanac. Grâce à de prompts secours, le feu a été rapidement éteint.

Prayssac

La foire de Prayssac a été bonne. Les bœufs et les moutons se vendaient aux prix ordinaires.

Les porcs gras, de 40 à 45 fr. les 50 kilos.
Oies et canards gras vivants, de 70 à 80 cent. la livre.

Foies d'oies, de 2 fr. 45 à 3 fr. la livre.
Volailles, de 40 à 50 cent. la livre.
Grives, de 40 à 45 centimes l'une.

Les œufs, 0,90 la douzaine.
Blé, de 10 fr. 50 à 11 fr. 50 les 4/5.
Maïs, de 8 à 9 fr.

Noix, de 6 à 8 fr. l'hectolitre.
Cerneaux de Noix, 4 fr. 50 le 1/5.

Bourse de Paris

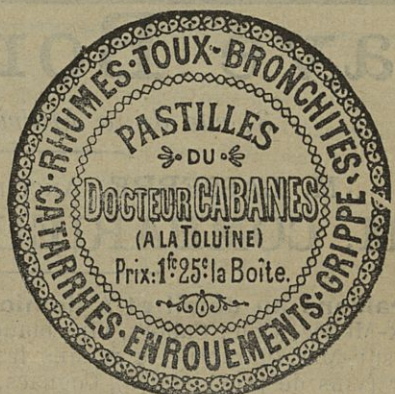
Cours du 19 Décembre 1895

RENTES

3 0/0.....	compt.	100 50
3 0/0 amortissable.....	compt.	100 45
4 1/2 0/0.....	compt.	105 90

A VENDRE

Un break léger à quatre places, en bon état. — Prix modéré.
S'adresser au bureau du Journal.



Vous me demandez pourquoi je vous recommande les Pastilles du Docteur CABANES? C'est parce que je les ai expérimentées, et quand vous aurez un Rhume, même une Bronchite, quand vous tousserez ne prenez que des pastilles du Docteur CABANES et vous serez guéri.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re}, 2^e et 3^e classe, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Loz, Salles-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 —	ou plus 40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les sta-

tions balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Loz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants : 1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque pé-

riode, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe rédoit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, vid Blois ou Vendôme, ou par Angers, vid Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, vid Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Anserlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la paire Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Echarpes pour maîtres et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELAGE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

INNOCUITÉ PARFAITE

AFFICHAGE GÉNÉRAL et DISTRIBUTION d'IMPRIMÉS
L. AUBOURG & C^o
 4, RUE SAINTE-ANNE (Avenue de l'Opéra)
 — PARIS —
 La Maison L. AUBOURG & C^o, fondée en 1878, se charge de l'AFFICHAGE de toute nature ainsi que de la DISTRIBUTION des IMPRIMÉS pour Paris, la Province et l'Étranger. Cette maison de 1^{er} ordre possède de nombreux emplacements pour la pose des Affiches en papier et sur toile; elle a des correspondants dans toutes les communes de France.
 S'adresser à M. DUEZ, Directeur
 4, Rue S^{te}-Anne (Avenue de l'Opéra) Paris.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriété), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

La Grande Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :

BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut.
 H. DERENBOURG, prof. à l'École des langues orientales.
 F. CAMILLE DREYFUS, député de la Seine.
 A. GIRY, professeur à l'École des chartes.
 GLASSON, de l'Institut, prof. à la Faculté de droit.
 Dr L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine.

C.-A. LAISANT, docteur de sciences mathématiques.
 H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique.
 E. LEVASSEUR, de l'Institut, prof. au Collège de France.
 H. MARION, professeur à la Sorbonne.
 E. MUNTZ, conservateur de l'École des beaux-arts.
 A. WALTZ, prof. à la Faculté des lettres de Bordeaux.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes, — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr.

Rebrosés : 40 fr. par mois

La Grande Encyclopédie ou nous dé-
 livrer d'une multitude de volumes indigents de
 Pomponace.
 (Arsène Houssaye)

Demander Prospectus détaillé
 aux Éditeurs

Relié : 750 fr.

Payables : 15 fr. par mois
 ou 650 fr. comptant

Rennes, Paris

Beaulieu (Corrèze) pays adm., vie bon marché, belle MAISON, beau JARDIN, 51 ares, 30,000 fr. a coûté 55,000 fr. Occasion pour se retirer des affaires ou prendre sa retraite. Ecrire à M. de Masclary, à Tours.

LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE

Abonnement pour un an :

France 5 fr.
 Étranger..... 6 fr.

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

25, RUE DE DOUCÈS.

MAISON DE CONFIANCE
LA POSE DES DENTS
 Le Redressement à toutes les Opérations relatives à l'ART DENTAIRE.
AUDOUARD
 Chirurgien-Dentiste
 16 Rue du Maréchal Brune
BRIVE (CORRÈZE)
 Nota. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.
 Adresse télégraphique : AUDOUARD BRIVE.

AVIS

Le sieur **SÉGUELA**, père informe le public qu'il met en vente 30 barriques de piquette excellente et provenant des vignobles de Caillac. Prix : 20 francs la barrique.

A VENDRE également du très bon vin à 100 francs la barrique.

Marcelin ALAZARD

HORTICULTEUR PROFESSEUR D'ARBOICULTURE, AVENUE DE MAYENNE MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne)

Vignes Américaines et Franco-Américaines

VARIÉTÉS DISPONIBLE GREFFÉES :

Sur Herbemont et Jacquez. — Méreau du Lot, Pinot noir, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc, Valdiguière ;

Sur Rupestris du Lot et Rupestris Martin. — Mérille ou Bordelais, Cabernet Sauvignon, Cote vert du Lot ou Méreau, Folle blanche, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc ;

Sur Riparia Gloire et Riparia grand Glabre. — Bordelais ou Mérille, Cabernet Sauvignon, Merlot, Chasselas de Montauban Méreau cote vert, Folle blanche, Grand noir, Gamay du Beaujolais, Meuzac rose, Négret de Villaudrie, Pinot noir, Petites Sirah, Sémillon, Sauvignon blanc, Valdiguière.

Superbe collection de 50 variétés de raisins de table

Spécialité de Boutures et racines greffables des meilleures variétés sélectionnées, Berlandieri du Texas

Boutures écussonnées à oeil dormant, Récompensées à l'Exposition Nationale d'Angers, d'une médaille de vermeil ; — et d'un diplôme d'honneur au Congrès Viticole de Tours.

PRIX MODÉRÉS. — Envoi du prix-courant spécial des Vignes, et Catalogues d'arbres, Arbustes et Rosiers sur demande.

Peinture

Vitrierie

Faux bois

Marbre

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

Henri SÉGUY

Rue du Lycée, n° 40, CAHORS

Papiers peints

en

tous genres

Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.